

Extrait du procès-verbal

Séance du : 30 août 2021
Présidente : Mme Valérie MAUSNER LEGER
Rapport sur : Préavis N° 239/2021
Rapporteur : M. Jacky COLOMB

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le préavis N° 239/2021 concernant la demande de crédit nécessaire au financement des études détaillées et préparation des appels d'offres publics pour la réalisation des passerelles Nyon-Prangins et de Bois-Bougy,
ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux études détaillées nécessaires à la réalisation des passerelles Nyon-Prangins et Bois-Bougy ;
2. d'accorder un crédit de CHF 1'416'000.- TTC pour les passerelles de Nyon-Prangins et de Bois-Bougy, sous déduction des participations de la Confédération, du Canton et de Région de Nyon et de la commune de Prangins ;
3. d'accorder un crédit de CHF 80'000.- TTC pour étudier les possibilités d'exploitation de la structure des passerelles de Nyon-Prangins et de Bois-Bougy à des fins de production d'énergie solaire ;
4. de porter le montant de CHF 1'496'000.- TTC en augmentation du compte N° 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans.

L'amendement proposé par la commission ajoutant le point 3 et modifiant le montant du point 4 des conclusions est accepté à une large majorité et 1 abstention.

Les conclusions du préavis amendé sont acceptées par 75 oui, 4 non et 9 abstentions.

Pour extrait conforme levé le 31 août 2021.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

La Présidente :



La Secrétaire :